

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE COLMARS LES ALPES



Bilan de la concertation



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Partie 1 : L’organisation de la concertation publique	4
1. La concertation dans les P.L.U.	4
2. Les objectifs de la concertation	5
3. Personnes concertées et type de réunions réalisées	5
Partie 2 : Les modalités pratiques d’organisation de la concertation	8
1. Mise à disposition du public d’un dossier de concertation	8
2. Ateliers thématiques	8
3. Réunions publiques	9
4. Bulletin municipal et presse locale	13
La presse locale	Erreur !
5. Demandes de particuliers	13
Partie 3 : le bilan de concertation	16
1. La participation du public	16
2. Les thèmes d’expression du public	16
3. Respect des engagements	16
Conclusion	18

Colmars les Alpes

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240220-2024_01_22-DE

INTRODUCTION

Par délibération du 7 janvier 2008, le Conseil Municipal de la commune de Colmars-les-Alpes a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU a été retenu suite à un appel d'offres. Les études ont été engagées à partir du mois de septembre 2008 par le bureau d'études « AUAD » en collaboration avec le service urbanisme de la commune et les services techniques concernés.

Rappel sur l'organisation de la procédure de 2008 à 2024

- Début du processus des études Septembre 2008
- Finalisation du PLU en cours 2012 / 2013
- Nouvelle élection changement de municipalité 2014, arrêt puis reprise PLU Juillet 2015
- Reprise par la CCAPV de la procédure d'élaboration du PLU Janvier 2017
- Nouvelle élection 2020 : reprise du processus du PLU Novembre 2020
- Arrêt pour période de COVID Mars 2020 Janvier 2021
- Reprise pour finalisation du PLU Mai 2021 / Février 2024

La concertation s'est tenue tout au long de la période d'élaboration du projet de PLU, sur une durée de plus de 13 ans, et a ponctué ses différentes étapes d'Octobre 2008 à Février 2024. La date d'arrêt du PLU est le 20 Février 2024, par délibération du Conseil communautaire de la CCAPV et présentation du bilan de la concertation prenant fin en même temps.

Cette concertation s'est adressée à toute la population de Colmars-les-Alpes et a permis des échanges constructifs et de qualité.

Le présent bilan de concertation se compose comme suit :

- Organisation de la concertation publique,
- Ensemble des outils de communication,
- Synthèse des échanges qui ont eu lieu tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLU.

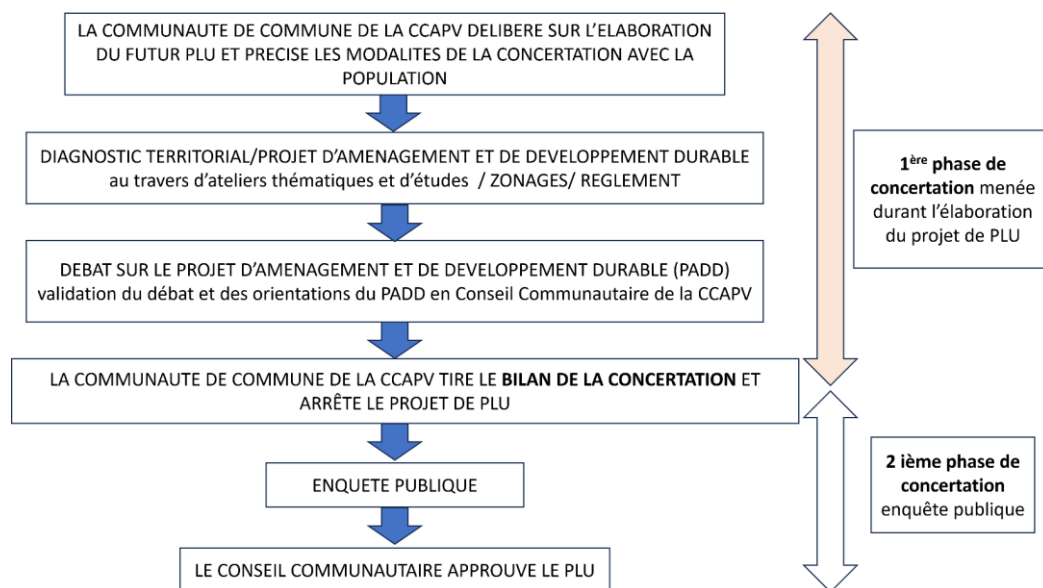
Le bilan de la concertation ne peut apporter de réponses à titre individuel, puisque le PLU est un document d'urbanisme reflétant le projet commun sur le territoire de Colmars les Alpes. De cette façon le bilan de la concertation sera traité de façon thématique et transversale, dans l'intérêt général collectif.

Partie 1 : L'organisation de la concertation publique

1. La concertation dans les P.L.U.

Conformément à l'article L.103-2 à L103-7 du Code de l'Urbanisme, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation doivent être précisées par le conseil municipal et la CCPAV, en vertu de l'article L.103-3 et L.103-4 du Code de l'Urbanisme, dans la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.



Tel qu'il peut être constaté sur le schéma ci-dessus, la concertation n'est donc pas une étape de l'élaboration du PLU dans la mesure où elle est présente tout au long de la démarche. Toutefois, deux phases doivent être distinguées :

- La première réalisée durant l'élaboration du projet de PLU (rapport de présentation, PADD, règlement, annexes...) et faisant l'objet du bilan de la concertation qui a été approuvé par le Conseil communautaire le 20 Février 2024 en même temps que l'arrêt du projet de PLU.

- La seconde qui s'effectue après l'arrêt du projet de PLU et l'approbation du bilan de la concertation de la phase 1. Cette seconde phase de concertation consiste d'une part en la mise à disposition du public du projet de PLU arrêté et d'autre part en une enquête publique d'un mois réalisée à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées, soit 3 mois minimum après l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal.

2. Les objectifs de la concertation

Le conseil municipal de la commune de Colmars-les-Alpes a délibéré le 7 janvier 2008 pour prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Conjointement, il a fixé les modalités de concertation suivantes :

- L'information de l'ouverture de la concertation par publication dans un journal local,
- L'ouverture d'un registre d'observations tenu par les services municipaux,
- La tenue d'au moins une réunion publique en cours d'étude.

3. Personnes concertées et type de réunions réalisées

L'élaboration du PLU doit se faire dans le respect de certaines règles et notamment la concertation avec les services de l'État (DREAL, DDT, ARS, ...), le Conseil Régional (la Région PACA) et le Conseil Général (le Département des Alpes de Haute Provence), les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, Chambre de l'agriculture), les instances communautaires (Communauté de Commune du Haut Verdon Val d'Allos, le Pays des A3V, puis en dernier la CCAPV), les communes limitrophes qui souhaitent participer à la réflexion et les habitants.

La société civile a été ainsi représentée et associée tout au long de l'élaboration du P.L.U. à chaque grande phase (diagnostic, PADD, règlement, zonage) ; étaient représentés :

- les services de l'État (équipement, environnement, sanitaires),
- les élus communaux et les techniciens des différents services,
- les acteurs locaux (économiques, agricoles, du tourisme, du logement...),
- la population locale.

Des réunions plus spécifiques ont été organisées :

- des **Comités de Pilotage** (réunions officielles), chargés de veiller au bon fonctionnement de l'élaboration du projet de PLU. Ils ont un rôle de décision et d'orientation et valident les étapes essentielles du PLU ;
- des **Comités Techniques** (réunions techniques), chargés de préparer les documents (études, ateliers thématiques, projets d'actions) qui ont été débattus et validés par le Comité de Pilotage. ;
- des **ateliers thématiques** (réunions techniques), en charge de réfléchir sur des problématiques propres au territoire.
- des **réunions publiques** (réunions officielles) ;
- des réunions avec les **Personnes Publiques Associées** (réunions officielles).

Les tableaux ci-dessous reprennent l'organisation de l'ensemble des réunions menées à Colmars-les-Alpes :

Date	Services de l'Etat	Élus et techniciens	Acteurs locaux	PPA	Population	Type de réunion	Thématiques abordées
18/09/2008		X				Officielle	Diagnostic en marchant
19/09/2008	X	X				Officielle	Réunion autour des problématiques communales
21/10/2008		X				Technique	Réunion PLU
22/10/2008	X	X	X			Officielle	Présentation de la méthodologie
17/03/2009		X				Technique	Axes stratégiques à développer
31/03/2009	X	X	X			Officielle	Définition du projet de territoire
15/04/2009		X	X			Technique	Travail sur la thématique agricole
16/04/2009		X				Technique	Séance "projet de territoire"
13/05/2009		X				Technique	Intention de la commune dans le développement durable
09/09/2009		X				Technique	Réunion préparatoire à l'Atelier 1
17/09/2009	X	X	X		X	Officielle	Atelier 1
01/10/2009	X	X	X		X	Officielle	Ateliers 2 et 3
14/01/2010	X	X				Technique	Synthèse autour des ateliers et ébauche du PADD
25/02/2010	X	X				Technique	Présentation du PADD
18/03/2010		X				Technique	Pré-Zonage et finalisation du PADD
03/05/2010	X	X	X			Officielle	Réunion sur l'agriculture et les zones naturelles
25/05/2010		X				Technique	Réunion autour du zonage
18/05/2011		X	X			Officielle	Présentation du PADD aux PPA et du pré-zonage
14/09/2011		X				Technique	Zonage
28/09/2011		X	X			Technique	Réunion sur la thématique agricole
05/10/2011		X	X		X	Officielle	Réunion publique
19/01/2012	X	X	X			Officielle	Présentation du projet de territoire
22/02/2012		X				Technique	Règlement du futur PLU
03/10/2012		X				Technique	Passage du PLU SRU au PLU Grenelle
18/12/2012		X				Technique	Présentation de la "Grenellisation" du PLU
30/04/2013	X	X				Officielle	Présentation du projet avant arrêt du PLU à la DDT 04 Mr Montoya/Mr Féraud

Date	Services de l'Etat	Élus et techniciens	Acteurs locaux	PPA	Population	Type de réunion	Thématiques abordées
28/07/2015		X				Technique	Réunion autour des problématiques communales
24/11/2015		X				Technique	Réunion de reprise du PLU
11/05/2016		X				Technique	Réunion de travail sur l'ensemble du zonage
9/06/2016		X				Technique	Travail sur le zonage journée
7/07/2016		X				Technique	Travail sur le zonage journée
31/01/2018		X				Technique	Mise au point pour la reprise des documents
02/11/2018		X				Technique	Travail sur le zonage
19/03/2019		X				Technique	Réunion travail CCAPV / commune
28/05/2019	X	X				Technique	Réunion DDT dignes
26/11/2019		X				Technique	Mise au point avancement PLU : prospective et compatibilité SRADDET
4/02/2020		X		X		Technique	OAP Zonage : présentation à la DDT et ABF
24/03/2020		X				Technique	Mise au point sur les annexes sanitaires
24/11/2020		X				Technique	Zonage
13/01/2021		X				Conseil municipal	Présentation du zonage et du projet prospective en conseil municipal
19/05/2021		X				Technique	Validation des derniers secteurs du zonage
28/09/2021		X				Technique	Ajustements des secteurs d'OAP
8/12/2021		X				Technique	Réunion autour du zonage et projet Ratery
15/12/2021		X		X		Technique	Présentation OAP Règlement aux services de l'Etat (DDT)
13/09/2023		X				Technique	Visio réunion préparatoire pour finaliser le PLU
12/12/2023		X	X			Officielle	Débat PADD CCAPV
7/02/2024		X			X	Officielle	Réunion publique
7/02/2024	X	X	X	X		Officielle	Réunion PPA présentation du PLU avant arrêt
20/02/2024		X	X			Officielle	CCAPV arrêt du PLU

Le nombre de réunions techniques et officielles, où le bureau d'étude AUAD en charge de l'élaboration du PLU était présent, s'élève à une trentaine de réunions, auxquelles s'ajoutent d'autres rencontres effectuées par l'équipe municipale et autres acteurs territoriaux pour la période de 2008 à 2024.

Partie 2 : Les modalités pratiques d'organisation de la concertation

L'action publique repose de plus en plus sur l'information et la mise en place d'un dialogue constructif avec les populations concernées. Ainsi, la commune de Colmars-les-Alpes a souhaité faire une large place à la concertation tout au long de la démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

La concertation a été mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation, comprenant :
 - Un registre de la concertation, outil privilégié permettant à la population et à toute personne intéressée par un projet de formuler des remarques et des demandes particulières
 - Un dossier des productions pendant la période d'élaboration du PLU
- Ateliers thématiques
- Réunions publiques
- Informations transmises par le bulletin municipal et la presse locale
- Demandes des particuliers

1. Mise à disposition du public d'un dossier de concertation

Un dossier permettant de s'informer du déroulement des études et de l'avancement du projet d'élaboration du P.L.U. était présent en mairie pendant toute la durée de la concertation, exposé et disponible au service urbanisme de la commune de Colmars-les-Alpes aux heures et jours d'ouverture de la mairie au public.

Ce dossier était composé :

- d'un registre de concertation où ont été portées les observations ou doléances du public,
- d'un ensemble de documents réalisés pendant la procédure s'enrichissant au fur et à mesure des productions des différentes études et phases issues de l'élaboration du PLU (diagnostic, PADD, zonage, règlement...)

2. Ateliers thématiques 2009

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Colmars les Alpes a organisé deux journées d'ateliers thématiques dont l'objectif était de construire un diagnostic stratégique du territoire.

Cette session d'ateliers a été organisée sur deux dates, le 17 septembre 2009 pour l'atelier 1 et le 1^{er} octobre 2009 pour les ateliers 2 et 3. Ces ateliers ont rassemblé ainsi les acteurs du territoire selon des thématiques d'analyse auxquelles ils ont apporté leur contribution en vue de construire le diagnostic communal et le PADD en cohérence avec les réalités territoriales de Colmars-les-Alpes.

Les ateliers du 17 septembre et du 1^{er} octobre 2009 ont rassemblé les élus municipaux, le bureau d'études, les acteurs locaux et les services de l'État autour des thématiques suivantes :

- Atelier 1 Démographie, Habitat et Patrimoine : élus municipaux, architecte et chargée de mission pour l'OPAH 3 Cantons, le Parc National du Mercantour, Mairie de Braux, Association « Vivre à Clignon » et le Bureau d'Études AUAD
- Atelier 2 Économie, Déplacement, et Patrimoine et Atelier 3 Agriculture, Environnement, Paysage et Patrimoine : élus municipaux, Service Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) des Alpes de Haute Provence, services du développement durable et de la planification du service d'urbanisme de la Direction Départementales de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA), chargée de mission Bois :Forêt du Pays A3V, le Parc National du Mercantour, Mairie de Braux, des associations d'habitants (Vivre à Clignon et Association de défense des intérêts des habitants de Colmars), des agriculteurs, des commerçants et le Bureau d'Études AUAD.

Regroupant une petite trentaine de participants, ces ateliers ont été riches en remarques et suggestions. Ces ateliers ont été l'occasion pour le BE en charge de l'élaboration du PLU d'évoquer la règle et les orientations nationales et supra-communales qui s'imposent à la commune de Colmars-les-Alpes. Par ailleurs, ils ont également permis aux acteurs locaux de mieux s'impliquer dans l'élaboration des documents du projet de PLU. Ces ateliers ont été l'occasion pour les participants de poser les questions pratiques, de faire part de leur expérience et de leur vécu et de se sentir associés à la démarche de manière très concrète.

Les ateliers de septembre et octobre 2009 ont permis de donner la parole aux acteurs territoriaux concernés, de confronter les avis et d'alimenter le projet de PLU au vue de construire un diagnostic stratégique de la commune de Colmars.

3. Réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées :

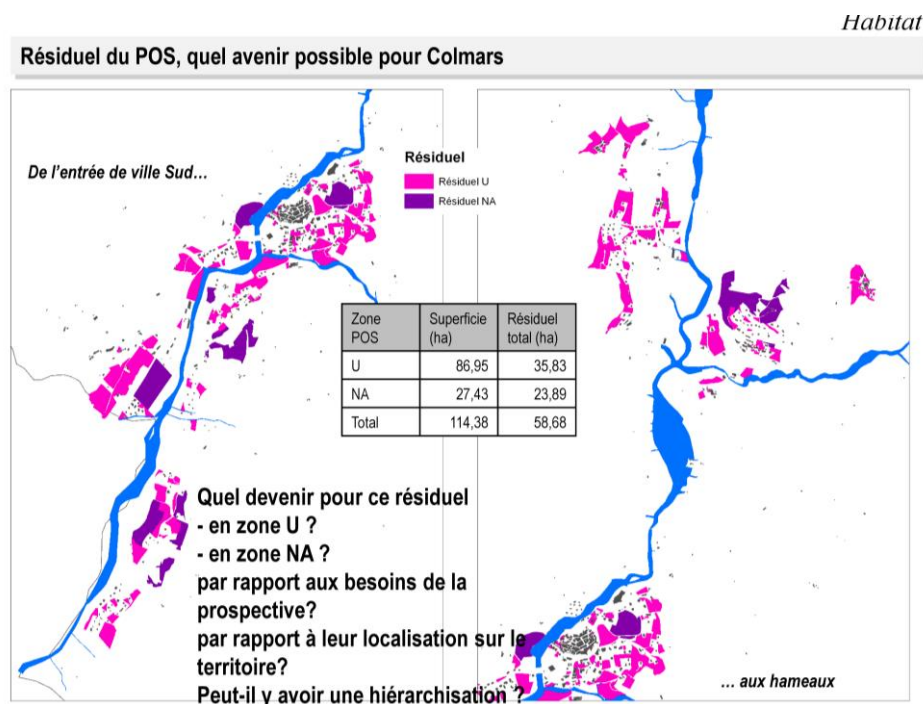
- l'une le 25 février 2010 pour présenter la synthèse du diagnostic et les enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- la seconde le 5 octobre 2011 pour présenter le PADD et le pré-zonage
- la dernière le 07 février 2024 pour présenter le projet de PLU avant arrêté

Localisation	Date	Horaires	Participants
Salle des fêtes	25/02/2010	18 h – 20 h	Entre 20 et 30 personnes
Salle des fêtes	05/10/2011	18 h – 20 h	Entre 20 et 30 personnes
Salle des fêtes	07/02/2024	18 h – 20 h	Plus de 40 personnes

Lors de ces réunions publiques, des diaporamas explicatifs ont été projetés puis mis à disposition du public en commune et, après 2017, sur le site internet de la CCAPV.

Les diaporamas (ensembles de documents cartographiques, photographiques, schématiques, ...), diffusés par vidéoprojecteur lors des deux réunions publiques, ont permis à la population de Colmars-les-Alpes de mieux comprendre la notion de PLU, de mieux saisir les grands principes du diagnostic et de connaître les grands projets de leur commune. Précisons également que lors de la première réunion publique de février 2010, une synthèse des ateliers thématiques a été expliquée à la population pour qu'elle puisse saisir les enjeux de leur commune.

Exemple d'information projetée lors de l'exposition du 5 octobre 2011 :



Les moyens mobilisés pour informer de la tenue de ces réunions ont été les suivants :

- Communiqués de presse
- Affichage sur divers sites de la commune et sur le panneau lumineux (pour la dernière réunion publique)
- Insertion sur les pages Facebook et site internet de la CCAPV (pour la dernière réunion publique)
- De plus, lors des conseils municipaux (séances publiques), l'élément suivant a été présenté :
Conseil municipal du 14 décembre 2012 : débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Cette séance a respecté les délais réglementaires et s'est donc tenue deux mois avant la programmation de la date d'arrêt du PLU prévue par le conseil municipal

Publicité réalisée pour la tenue de la réunion publique n° 3 :



Insertion sur le site de presse locale « Verdon Info »



Annnonce de la réunion sur le panneau lumineux communal

Toute l'actualité de la CCAPV



Le PLU de Colmars-les-Alpes se finalise

[Lire la suite](#)



Dernière ligne droite pour le PLU de Thorame-Haute

[Lire la suite](#)



L'urbanisme à l'heure du numérique !

[Lire la suite](#)

Page « Toute l'actualité » sur le site de la CCAPV, consultée le 06/02/2024



Photos de la tenue de la réunion publique n°3
07/02/2024



4. Bulletins locaux et informations diverses

Des articles dans les bulletins locaux ont également permis de faire part de l'avancement du P.L.U. :

- Bulletin municipal hivers 2011-2012 : Le PLU rentre dans sa phase finale de réalisation
- Bulletin municipal hivers 2012-2013 : Plan Local d'Urbanisme
- Bulletin d'informations 2019 de la CCAPV : compétence communautaire et cartographie d'avancement

Ces articles sont présents en annexes de ce document.

En outre, dès sa prise de compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (2017) la CCAPV a mis en place, sur son site internet un onglet « Aménagement du territoire », et notamment d'une rubrique « urbanisme », laquelle comprend :

- La réglementation et les contraintes d'urbanisme de chacune de ses communes. Les délibérations relatives l'élaboration du PLU Colmars les Alpes y ont entre autres été publiées (délibération de lancement de la procédure, délibérations relatives au débat sur les orientations générales du PADD). A la demande des habitants, le support de présentation de la 2e réunion publique, ainsi que les plans de zonage dans leur version provisoire (avant arrêt) ont également été publiés.
- Les « actus de l'urbanisme », où ont été publiés un article suite au lancement de la procédure, rappelant notamment les mesures de concertation mises en place, et les affiches des réunions publiques accompagnées d'articles (voir plus haut).

Documents D'urbanisme en cours d'élaboration

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration :

- [Délibération Communautaire n° 2017-03-31](#), du 13/02/2017, de la CCAPV, acceptant l'achèvement des procédures en cours, avant la fusion, d'élaboration d'un PLU ou d'une Carte Communale
- [Délibération Communale](#), du 19/05/2017, demandant l'achèvement de la procédure du PLU de la commune
- [Délibération Communautaire n° 2023-05-19 et ses annexes](#), du 12/12/2023, débattant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Support de présentation réunion publique
- Zonage planche 1
- Zonage planche 2
- Zonage planche 3

Un Schéma de cohérence territoriale ([SCOT](#)) est en cours d'élaboration sur le périmètre de la CCAPV.

Un Site Patrimoine Remarquable (SPR) est en cours d'élaboration sur les communes de Castellane, Colmars les Alpes et Entrevaux :

- [Délibération Communautaire n° 2022-02-45](#), du 12/04/2022, de la CCAPV, lançant les études préalables pour le classement en SPR de tout ou en partie des communes de Castellane, Colmars les Alpes et Entrevaux.

Délibérations et autres documents relatifs à l'élaboration du PLU de la commune de Colmars

5. Demandes de particuliers

Lors de la procédure d'élaboration du P.L.U., 65 résidents ont fait part de demandes particulières par courriels ou par courriers. Chaque courriel/courrier a fait l'objet d'un enregistrement en mairie et les demandes ont été traitées en groupe de travail pour être intégrées ou non dans le zonage du PLU.

Les courriers antérieurs à la procédure de révision du P.L.U. ont également été pris en compte.

Pour la période de 2008 à 2014

Une cinquantaine de rendez-vous ont été organisés avec le Maire, l'Adjointe à l'urbanisme et les services de l'urbanisme, permettant aux particuliers d'exprimer leurs remarques, souhaits et questionnements par rapport au P.L.U.

Pour la période de 2014 à 2024

Près d'une centaine de rendez-vous ont été organisés avec le Maire, l'Adjointe à l'urbanisme et les services de l'urbanisme, permettant aux particuliers d'exprimer leurs remarques, souhaits et questionnements par rapport au P.L.U.

La plupart des demandes de particuliers visaient à rendre constructible des parcelles leur appartenant. Toutes les demandes qui, réglementairement, pouvaient être accordées ont reçu un avis favorable.

THEMATIQUE DES OBSERVATIONS	NOMBRE D'OBSERVATIONS
Qualité et cadre de vie	6
Constructibilité	57
Voirie	3
Restitution à la zone agricole / naturelle	4
Réseaux	2
Risques naturels	1
Dynamique commerciale	1
Communication procédure PLU	1

N.B : le tableau ci-dessus tient compte des observations formulées entre la réunion publique du 07/02/2024 et de l'arrêt du projet le 20/02/2024.

Partie 3 : Le bilan de concertation

1. La participation du public

La participation du public au niveau du registre laissé en mairie est satisfaisante au regard de ce qui peut se passer dans les communes de taille similaire.

On peut également noter une bonne participation de la population lors des réunions publiques, au vu de la taille de la commune. A chaque réunion, entre 20 à 30 personnes étaient présentes.

La population pourra ensuite s'exprimer à travers l'enquête publique qui se déroulera après l'arrêt du PLU.

2. Les thèmes d'expression du public

En dehors des demandes particulières, aucun thème d'expression n'a été formulé sur le territoire communal puisque l'ensemble des remarques ont toutes été effectuées par des propriétaires soucieux de la constructibilité de leur(s) terrain(s).

3. Respect des engagements

Les modalités de la concertation, délibérées au Conseil Municipal du 7 janvier 2008, ont été entièrement réalisées :

- Les réunions thématiques se sont organisées le 17 septembre et le 1^{er} octobre 2009 à travers trois séances de travail avec les administrations et les services intéressés.
- Des publications spécifiques et des articles dans les journaux locaux (La Provence) et le bulletin municipal ont permis d'informer les habitants de Colmars-les-Alpes de l'avancée du projet de PLU, jusqu'à son arrêt le 20 Février 2024.
- Trois expositions (via des diaporamas) se sont également déroulées aux phases importantes de la procédure :
 - le 25 février 2010 pour présenter le diagnostic du territoire,
 - le 5 octobre 2011 pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le pré-zonage à la population, sur des planches graphiques laissées ensuite en libre consultation en mairie.
 - le 7 Février 2024 pour présenter à la population l'ensemble du PLU à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu 12 décembre 2023 le zonage, les OAP et le règlement, le zonage a été présenter via un diaporama mais aussi via des panneaux graphiques laissées ensuite en libre consultation en mairie.
- Le dossier de concertation s'est enrichi au fur et à mesure des études constituant le projet de PLU (diagnostic, PADD, zonage, règlement...)
- Le registre de concertation a recueilli l'ensemble des observations des habitants ou toute personne intéressée à consigner son avis sur ce document côté et paraphé.

La concertation, telle que définie et organisée selon les modalités du Conseil Municipal du 7 janvier 2008, a permis, tout au long du processus, d'informer les habitants de Colmars les Alpes sur l'état d'avancement du projet de PLU, de présenter le diagnostic territorial, d'expliquer le PADD et le zonage communal. La collectivité s'est donc donnée les moyens pour que son PLU soit issu de la rencontre d'un territoire et de la population.

Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU du 7 janvier 2008 ont été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU.

La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire : la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs dans le processus d'élaboration du PLU.

Cette concertation a permis :

- aux habitants de disposer des moyens de compréhension et de connaissance de cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU, et d'apprécier et partager l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.
- d'apporter des éléments constructifs au projet de PLU.

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du Conseil Communautaire du 20/02/2024 lors duquel le projet du PLU doit également être arrêté.

PLU Annexe du Bilan de concertation

(Note pour le bulletin municipal n°2)

Plan Local d'Urbanisme, la concertation est en marche

Par délibération du 8 janvier 2008, la municipalité de Colmars les Alpes a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les lois « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000 et « Urbanisme et Habitat » (UH) du 2 juillet 2003, ont marqué un grand mouvement de réforme du droit de l'urbanisme et soulignent les nouveaux enjeux territoriaux français, à savoir :

- *La maîtrise de l'étalement urbain*
- *Une meilleure gestion du renouvellement des espaces urbanisés*
- *Une plus grande cohérence entre les documents d'urbanisme et les politiques territoriales*
- *L'intégration de la notion de développement durable au sein de ces politiques*

Outil majeur de cette nouvelle approche, le PLU a pour principal objectif de rompre avec les anciennes pratiques du Plan d'Occupations des Sols (POS) et de replacer le projet urbain au cœur du processus.

Le PLU, un document ambitieux qui exprime le projet ville

Clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduit clairement le projet politique de la commune pour les 15-20 ans à venir. A travers les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, il définit la politique de la ville en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'agriculture ou encore de déplacements.

Association, consultation et concertation au cœur des modalités d'élaboration

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme met en relation une multiplicité d'acteurs, publics ou privés et d'intérêts plus ou moins contradictoires, à travers des modalités variées: élaboration associée, consultations obligatoires ou facultatives, consultations à l'initiative du maire, concertation, conciliation...

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la ville de Colmars a souhaité associer l'ensemble des acteurs ayant vocation à intervenir sur le territoire communal.

Dans ce sens, et afin d'assurer une certaine cohérence à l'échelle intercommunale, toutes les communes limitrophes de Colmars les Alpes ont été consultées afin d'être associées, si elles le souhaitent, à la procédure. De la même façon, toute association locale d'usagers agréée ou mentionnée à l'article L252-1 du Code Rural peuvent demander à être consultées.

Par ailleurs, dans un souci de transversalité et de cohérence du projet, la municipalité a fait le choix de recueillir en plus, l'avis de personnes qualifiées lors d'ateliers thématiques qui auront lieu dès la rentrée.

Enfin, conformément aux dispositions de la loi SRU, chaque grande phase d'élaboration sera soumise à la concertation publique par le biais de réunions, d'expositions, de l'enquête publique... auxquelles la population sera invitée à participer. Un registre de consultation est également disponible en mairie afin de collecter les attentes, besoins et observations des habitants tout au long de la procédure d'élaboration du document.

Prochaines étapes : les ateliers thématiques

Les mois écoulés depuis le lancement de la procédure ont d'ores et déjà permis de réunir les élus et les services de l'Etat afin d'établir un consensus autour des grandes orientations à retenir pour le projet communal. Ces orientations doivent être précisées et déclinées dans un cadre d'actions avant d'être traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

Pour parvenir à cette expression du projet de ville, il est nécessaire de bâtir une connaissance partagée et une vision commune du territoire. Dans ce contexte, des ateliers seront organisés dès le mois de septembre afin de rassembler l'ensemble des acteurs locaux autour de plusieurs thématiques d'analyse, afin que chacun apporte sa contribution au diagnostic et, par conséquent, au projet urbain.

Seront invités à participer les acteurs institutionnels, certains membres de la société civile, les associations, les élus des communes limitrophes souhaitant être associés au processus, les représentants des familles d'acteurs agissant sur le territoire communal...

Trois thématiques ont été arrêtées :

- ***Démographie, habitat et patrimoine***
- ***Economie, déplacements et patrimoine***
- ***Agriculture, environnement, paysage et patrimoine***

Elément fondamental du futur développement de la commune, la thématique patrimoniale sera traitée de façon transversale et sera donc évoquée au cours des trois ateliers.

De la même façon, élément transversal aux thématiques « économie », « social » et « environnement », la notion de **développement durable** apparaîtra en filigrane lors des trois réunions.

Un atelier de synthèse sera organisé au mois d'octobre afin de faire une restitution collégiale des éléments fondamentaux et enjeux retenus auprès des membres des ateliers

(Proposition pour le bulletin municipal n°3)

Plan Local d'Urbanisme, la concertation est en marche

RAPPEL

Par délibération du 8 janvier 2008, la municipalité de Colmars les Alpes a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU, institué par les lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et UH (Urbanisme et Habitat), remplace le Plan d'Occupation des Sols et a pour principal mission d'exprimer le projet urbain de la commune pour les 15 - 20 ans à venir.

Le PLU est un document ambitieux qui doit exprimer un projet communal cohérent. A travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PLU exprime clairement le projet politique de la commune pour les années à venir. A travers les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, il définit la politique de la commune en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'agriculture ou encore de déplacements.

Des ateliers thématiques afin d'enrichir et d'élargir la réflexion

Trois rencontres ont été organisées :

- Le 17 septembre 2009 : Atelier 1 « Démographie, habitat et patrimoine »
- Le 1^{er} octobre 2009 : Atelier 2 « Economie, déplacements et patrimoine » et Atelier 3 « Agriculture, environnement, paysage et patrimoine ».
- Le 14 janvier 2010 : une synthèse des ateliers thématiques a été présentée à l'ensemble des participants.

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU rentre dans sa phase finale de réalisation

Après la réunion publique du 5 octobre 2011, pour présenter le futur PLU de la commune, les élus ont mis en œuvre le document final après quelques ajustements issus de la concertation et du débat public.

Après consultation des personnes publiques associées à la procédure du PLU, une dernière réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) pour la présentation du document final aura lieu en mairie dans le courant du mois de Janvier 2012.

Cette réunion permettra aux acteurs institutionnels d'apporter, si besoin est, quelques ajustements pour permettre au groupe de travail communal et aux élus de pouvoir programmer l'arrêt en Conseil Municipal du futur PLU de Colmars les Alpes.

Sauf contrainte nouvelle qui pourrait apparaître pendant la période de finalisation, il peut être envisagé un arrêt du PLU pour le mois de Février ou Mars 2012.

Après arrêt du PLU, la consultation des différents services : Etat, région, corps consulaires, communes limitrophes et les différents acteurs faisant partie de l'obligation de consultation ; sera organisée pour une durée de trois mois. Le principe arrêté par la commune est une consultation de mars à mai 2012.

Suite à la consultation des services de l'Etat, une enquête publique sera organisée sur la commune pendant une durée d'un mois, entre juin et juillet 2012, en présence d'un commissaire enquêteur.

Celui-ci rédigera un rapport sur le déroulement de l'enquête et sur les doléances des administrés à prendre en compte dans le futur PLU pour approbation. Ce délais d'un mois de réponse du commissaire enquêteur permettra d'imaginer une approbation du PLU pour le mois de septembre ou octobre 2012.

Ces différentes étapes permettront de mettre en application sur le territoire communal le nouveau document d'urbanisme qui devrait permettre de développer et mieux maîtriser l'aménagement de notre commune.

Article extrait du bulletin municipal - hiver 2011/2012

Plan Local d'Urbanisme

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240220-2024_01_22-DE

L'avancement du Plan Local d'Urbanisme doit être modifié compte tenu des nouvelles obligations à prendre en compte pour son élaboration.

Le Conseil Municipal a validé l'avenant n°1 par délibération en date du 28 novembre 2012.

Les prochaines étapes, programmées au cours de l'année 2013, seront les suivantes :

En effet, tous les PLU non arrêtés au 1^{er} juillet 2012 et restant en cours d'élaboration, ont l'obligation d'intégrer les éléments figurant dans le Grenelle 2.

Ces éléments obligatoires seront pris en compte par le bureau d'étude, une fois l'avenant correspondant à ces travaux signé par le Maire.

Les prochaines étapes, programmées au cours de l'année 2013, seront les suivantes :

Remise du dossier finalisé à la Direction Départementale des Territoires pour une lecture bienveillante.

Remise du dossier PLU par le cabinet d'étude pour Arrêt par le Conseil Municipal.

Consultation des services associés.

Avis des Personnes Publiques Associées.

- Enquête publique.

- Avis du commissaire enquêteur.

- Analyse et modification des pièces du PLU au regard des avis des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique sur la base des décisions du Conseil Municipal

Mise en approbation du PLU par le Conseil Municipal

Mise en approbation du PLU par le Conseil Municipal

Article extrait du bulletin municipal - hivers 2012/2013

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est devenue compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme de toutes les communes de son territoire (soit 41 communes).

L'ACHÈVEMENT DES PROCÉDURES COMMUNALES ET LEUR MISE EN LIGNE SUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

L'EPCI a donc repris l'achèvement des procédures d'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et cartes communales des communes qui en ont fait la demande. A ce titre, deux PLU ont pu être approuvés par le Conseil Communautaire depuis le transfert de la compétence. Il s'agit des PLU de Villars-Colmars (approbation du 24/09/2018) et de Peyroules (approbation du 18/03/2019). A ce jour, le service urbanisme pilote le suivi de six PLU, d'une carte communale, d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et d'un PLU intercommunal.

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

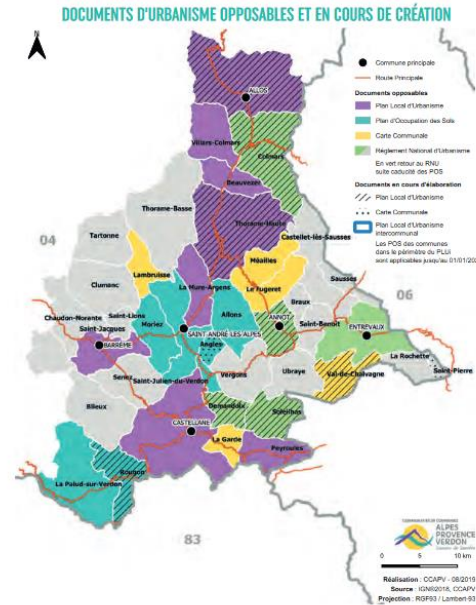
LE PLU

Prescrit fin 2015 par l'ancienne Communauté de communes du Moyen-Verdon (19 communes), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) continue son chemin avec un arrêt du document prévu d'ici fin 2019. Les projets communaux et intercommunaux étant désormais inscrits au plan de zonage, les élus, techniciens et bureau d'étude travaillent de concert afin d'affiner le règlement écrit qui cadrera la constructibilité et l'usage d'implantation, de hauteurs et volumes des constructions ou encore organiser la trame viaire (circulation routière, piétonne, cyclable...) à l'intérieur de parcelles. Elle détermine également la ou les destinations du terrain (équipements, commerces, habitat, espaces publics, etc.) permettant ainsi, pour certains secteurs, une réelle mixité fonctionnelle. Sous forme d'esquisse détaillée ou d'un plan simplifié de circulation et d'implantation du bâti

A partir du 1er janvier 2020, le Code de l'Urbanisme impose que toute nouvelle version d'un document d'urbanisme soit publiée sur une plateforme de consultation numérique : le Géoportail de l'Urbanisme (GPU). Son but est de rendre accessibles les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous les utilisateurs du site. Tout un chacun pourra y consulter, sur le territoire qui l'intéresse la réglementation d'urbanisme qui s'y applique et y télécharger les documents. Le service urbanisme de la CCAPV a d'ores et déjà publié les PLU de Villars-Colmars et de Peyroules sur ce site.

Article extrait du bulletin d'informations de la CCAPV – août 2019

LE SERVICE MUTUALISÉ DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS



Suite aux évolutions réglementaires émanant de la loi ALUR en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, les communes ont dû s'organiser afin d'assurer la délivrance de ces actes administratifs. Aussi, depuis le 1er janvier 2018, un service mutualisé des Autorisations du Droit des Sols (ADS) est opérationnel au sein de la CCAPV.

Le service instruit, à titre gratuit, les demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte de 25 communes, sur la base d'une convention passée entre ces dernières et la CCAPV. A noter que les communes d'Allos et d'Annot instruisent pour elles-mêmes les certificats d'urbanisme de simple information ainsi que les déclarations préalables. Les 16 autres communes étant soumises à l'application du Règlement National d'Urbanisme et n'ayant jamais été pourvues de documents d'urbanisme, l'instruction des ADS relèvent toujours, pour ces dernières, des services de l'Etat.

La compétence « délivrance des ADS » reste cependant au Maire et la seule et unique